



déchoir des droits du père

Par **gigi1963**, le **25/04/2019** à **12:34**

bonjour Mes enfants majeurs désirent déchoir leur père biologique de ces droits de père ,qu'elles sont les demarches à effectuer ,merçi

Cordialement

Mme MICHEL

Par **youris**, le **25/04/2019** à **16:55**

bonjour,

si cet homme a des droits de père sur ses enfants, cela signifie qu'il les a reconnus à l'état civil,

ce n'est donc pas leur père biologique mais leur père tout court.

comme les enfants sont majeurs, les parents non plus l'autorité parentale par contre la filiation paternelle ne peut pas être modifiée.

salutations